

CONDUIRE UN PROJET DE CONVERSION EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE (CAB)

Pour mesurer la faisabilité du passage à la BIO de votre exploitation et ses conséquences techniques, économiques et commerciales (toutes filières)

Objectifs

Mesurer la faisabilité du passage à la bio d'une exploitation (ou d'un atelier) et les conséquences techniques, économiques et commerciales de la conversion.

Public cible

Tout agriculteur envisageant une conversion à l'Agriculture Biologique de son exploitation ou d'un de ses ateliers, ou créant un nouvel atelier induisant un changement important dans la conduite de son entreprise.

Modalités

- **Première rencontre d'une demi-journée** en présence de 2 conseillers :
 - un conseiller d'entreprise de la Chambre d'agriculture,
 - un conseiller technique de la Chambre d'agriculture,pour établir les hypothèses techniques et économiques nécessaires à la réalisation de l'étude.
- **Réalisation de l'étude** par le conseiller d'entreprise de la Chambre d'agriculture, en fonction des hypothèses établies entre l'agriculteur et les conseillers lors de la première rencontre, et rédaction d'un compte-rendu écrit.
- **Rencontre de restitution de l'étude avec le conseiller d'entreprise, au bureau :**
 - remise du compte-rendu écrit,
 - validation/ajustement des conclusions,
 - définition d'une suite éventuelle.
- le **compte-rendu définitif** est envoyé dans le mois suivant la rencontre de restitution.

Une **visite de suivi** est proposée dans les 6 mois consécutifs à la réalisation de la prestation, afin de faire un point d'étape sur le projet et les changements opérés. Elle est réalisée par le conseiller technique ou d'entreprise selon les enjeux clés.

Documents remis

Compte-rendu de l'étude comprenant :

- L'analyse des atouts et des contraintes du système d'exploitation et des pratiques actuelles par rapport au cahier des charges de l'agriculture biologique.
- La description des changements techniques à mettre en œuvre.
- L'élaboration du projet de conversion.
- L'évaluation de la rentabilité de l'exploitation en agriculture biologique et un compte de résultats prévisionnel.
- La présentation de dispositifs d'aides possibles et de l'appui à la constitution du dossier (autres prestations).

Synthèse de la visite de suivi réalisée et envoyée à l'agriculteur dans les 15 jours.

Préalables ou conditions

L'agriculteur doit préparer avant la visite des conseillers, l'ensemble des éléments nécessaires à la réalisation de la prestation :

- avoir réfléchi à des premières hypothèses concernant la conversion en bio lors d'un entretien avec la conseillère spécialisée de la Chambre d'agriculture, Stéphanie Camazon.
- mettre à disposition les éléments administratifs, techniques et commerciaux relatifs aux ateliers visés par le projet de conversion.
- mettre à disposition le grand livre et le dossier de gestion (bilan, comptes de résultats) du dernier exercice comptable.

Siège Social

96 rue des agriculteurs
BP 89
81003 ALBI Cedex
Tél : 05 63 48 83 83
Fax : 05 63 48 83 09
Email : accueil@tarn.chambagri.fr

Si l'agriculteur souhaite bénéficier du dispositif d'aide "Pass Expertise bio", déposer au préalable la demande de financement et obtenir l'accord (appui au dossier possible par le Point Info Bio de la CDA81).

Prestations associées

- Y Voir Clair.
- Visite conseil technique ponctuel.
- Prestations techniques par production (Top Cultures bio / Top Fourrages / Top Viti bio).

Tarifs

Montant de la prestation : 1 500 € HT.

Ce dispositif peut être financé dans le cadre du **Pass Expertise Bio de la Région Occitanie**.

Au préalable du démarrage de l'étude, l'agriculteur doit déposer une demande de financement à la Région Appui du Point Info Bio de la Chambre d'agriculture.

Acompte de 30 % à la commande. La subvention est versée une fois l'étude réalisée et payée par l'agriculteur.

Taux de prise en charge : 80 % des dépenses éligibles HT.

Reste à la charge de l'agriculteur : 300 € HT et 300 € TVA.

Intervenants

Conseillers de la Chambre d'agriculture, suivant la localisation du projet et la filière de production concernée.

- **Pour les productions spécialisées, intervention possible de :**
 - Thierry MASSOL, Virginie VIGUES (viticulture),
 - Anne-Laure FUSCIEN (ail),
 - Chrystel LACZ (maraîchage, PPAM),
 - Fabienne LABORDE-MILAA, Carole BOU (produits fermiers),
 - Audrey GUIGNARD (agrotourisme),
 - Jean-Bernard MIS, Caroline AUGUY (fourrages, systèmes d'élevage),
 - Hugo GABRIEL (irrigation),
 - Julien NEDELLEC (énergie),
 - Emmanuel BOUCHER et Camille BOURGOIS (semences),
 - Maeva COLOMBET, Marie-Pierre MIQUEL, Ghislain PERDRIEUX et Camille BOURGOIS (Grandes cultures),
 - Luc GARRIGUES, Jean-Pierre DELMAS, Julien NEDELLEC (bâtiments, effluents),
 - Autre conseiller possible selon demande spécifique.
- **Conseillers Stratégie d'entreprise de la Chambre d'agriculture par territoire (étude économique) :**
 - Céline ALZOUNIES,
 - Clothilde DOUMENGE.
- **Conseillers Installation de la Chambre d'agriculture par territoire (étude économique) :**
 - Gislaine VERLAINE,
 - Jean-Pierre IZQUIERDO,
 - Anaïs LAYOLE.
- **Autres Conseillers de la Chambre d'agriculture :**
 - Stéphanie CAMAZON (spécialisée Bio),
 - Arnaud POUSTHOMIS

Mise à jour : 26 septembre 2018

P3-BIO-01-convbio

OPE.COS.OUT.n°2.28-02-2011

Siège Social

96 rue des agriculteurs

BP 89

81003 ALBI Cedex

Tél : 05 63 48 83 83

Fax : 05 63 48 83 09

Email : accueil@tarn.chambagri.fr